



PACTE pour la TRANSITION à SADIRAC

CONSTRUIRE ENSEMBLE NOTRE COMMUNE DE DEMAIN

Signé

Entre **le Collectif Citoyen Sadirac-Transition**

Et les candidats de la liste "Sadirac 2020, Partageons Demain" de Daniel COZ

Le Pacte pour la Transition à Sadirac répond aux trois principes du Pacte national pour la Transition soutenu par une soixantaine d'associations nationales (cf pacte-transition.org).

Principe A : Sensibilisation et formation

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics, élu.es, agent.es territoriaux, habitant.es, acteurs économiques...

Principe B : Co-construction des politiques locales

Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu.es, citoyen.nes, agent.es et représentant.es des acteurs locaux pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme de l'urgence climatique et sociale

Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

**Construire ensemble
les communes de demain**

A/Démocratie locale : Transition vers une démocratie citoyenne

A1 Intégrer à toutes les Commissions participatives un représentant du PACTE de la Transition écologique, sociale et démocratique. Chaque Commission aura un rôle consultatif et d'aide à la décision.

Elles permettront d'émettre des idées et de partager des objectifs : d'étudier, élaborer, construire, suivre les projets, de proposer au conseil municipal, de convaincre les élus et les riverains.

A2 Chaque adjoint ou délégué aura un volet Transition écologique, sociale et démocratique dans sa délégation, avec une fonction d'écoute et de remontée des informations de toutes les personnes ressources de la commune sur ces thématiques permettant ainsi une prise en compte transversale de ces enjeux.

A3 Intégrer au bulletin municipal à chaque parution 1 page Transition écologique, sociale et démocratique

A4 Redonner son sens à la délibération : Communiquer l'ordre du jour en amont du conseil municipal permettant d'instaurer une information citoyenne préalablement au conseil municipal (via un mail).

A41 Programmer des sessions d'information ou de débat par grand projet lors de la préparation de chaque grande décision du Conseil municipal

A5 Organiser des sessions de bonnes pratiques environnementales destinées aux habitants en collaboration avec le Collectif sadiracais sur la Transition démocratique, écologique et sociale

A6 Programmer l'installation d'une maison citoyenne destinée à accueillir les associations, les réunions de formation et d'information sur la démocratie participative et la co-construction, et en attendant dédier un espace communal à ces objectifs

B/ Urbanisation, foncier, foncier agricole, filières paysannes et alimentation : Transition vers une commune sobre qui maîtrise son urbanisation et qui développe une agriculture durable et citoyenne

B1 Installer un observatoire du foncier à Sadirac (cf Projet Territorial Cœur de l'Entre Deux Mers) porté par le pays Cœur entre 2 mers : pour collecter, analyser, diffuser les informations sur l'évolution du foncier à Sadirac (types de propriétés, cadastre, nature des terres, etc...en lien avec le PLUI, Plan local d'urbanisme intercommunal) pour réaliser le point B2. Cet observatoire Sadiracais sera réalisé à partir des études actualisées du pays cœur Entre-2-Mers.

B2 Mieux réguler l'urbanisation en adoptant des critères liés aux équipements collectifs nécessaires au bien vivre et au Vivre ensemble des sadiracais.es (cf écoles, accès sécurisés aux équipements collectifs pour les piétons et les vélos, équipements culturels, sportifs, sociaux, espaces verts publics

 LC DE

etc...). Le PLUI sera le document de référence pour adapter notre urbanisation.

B3 Privilégier, encourager des investissements en écoquartiers à chaque fois que cela sera possible ou en l'intégrant au cahier des charges des projets envisagés.

B4 Encourager, soutenir la mise à disposition de logements locatifs de bonne qualité énergétique et écoresponsable à loyers modérés.

B5 Adopter une politique volontariste de limitation voire d'arrêt de l'artificialisation des sols conformément au PLUi récemment voté

B6 ZAP, constat de désaccord sur la révision de la ZAP, voir addendum

B7 Encourager l'installation de fermes ou micro-fermes (génératrices d'emploi) avec du maraîchage, des cultures, de l'arboriculture bio ou raisonnée

B8 Contacter la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour concrétiser le point B7

B9 Continuer la diversification alimentaire en circuit court, raisonné, bio dans la restauration collective (repas des élèves, repas portés à domicile) en développant notamment l'agriculture vivrière locale.

B10 Mettre à jour régulièrement l'état des lieux de la distribution d'eau : la ressource en eau a été étudiée et anticipée pour la future urbanisation prévue dans le PLUi. Contrôler la ressource en eau compte tenu de l'évolution de l'urbanisme et des pertes dans le réseau. Travailler sur la réduction des pertes d'eau dans le réseau.

Faire l'état des lieux de la collecte et du traitement des eaux usées. Réaliser un nouveau schéma d'assainissement collectif conforme à l'urbanisation des 10 ans à venir.

C/ Mobilités : Transition vers des mobilités moins polluantes, sécurisées, et pour un réseau de circulation douce pour piétons et vélos

C1 Adopter une politique d'investissements prioritaires pour redonner aux piétons et vélos le droit de circuler en sécurité pour accéder aux équipements collectifs et pour aller d'un quartier à l'autre .

Effectuer une grande concertation sur les mobilités à Sadirac de manière à mettre en place un plan mobilité à Sadirac favorisant toutes les solutions alternatives à la voiture.

C11 *Investir dans des trottoirs et des fossés aménagés pour circuler à pied voire à vélo en vue d'accéder aux écoles, aux arrêts de bus 403, 404, 406 et 407, en étudiant l'option la plus écoresponsable (matériaux, entretien, préservation du vivant)*

C12 *Rouvrir et entretenir pour un usage piéton facile les chemins communaux afin de tisser*

un réseau de liaisons à pied de tous les quartiers de Sadirac vers les équipements publics et de quartier à quartier / cartographier ce réseau

C13 *Tisser un réseau vélo sécurisé pour atteindre la piste cyclable et les principaux équipements publics ainsi que les commerces et cartographier ce réseau*

C14 *Vélos : Installer des arceaux de parking pour les vélos près des équipements publics et des systèmes de parkings anti-vols près des arrêts de bus (parc relais-vestiaire vélo)*

C2 Organiser des espaces de circulation apaisée dans les deux cœurs de Sadirac, au Bourg et à Lorient

C22 *Organiser la circulation de façon à contraindre les véhicules à respecter le 20 à l'heure ou le 30 à l'heure sur une surface continue pour le point C2*

C23 *Faire l'inventaire des parkings (véhicules et vélos) et installer une signalétique incitative pour utiliser tous les équipements existants avant d'étudier l'installation de nouveaux parkings de véhicules à moteur (avec des panneaux incitatifs)*

C3 Sécurité : Organiser des actions de sensibilisation des habitant.es sur la nécessité du partage des voies publiques avec les piétons et vélos dans notre commune comme ailleurs

C4 Accès écoles : Réorganiser les accès aux écoles pour assurer la sécurité des piétons et des vélos, notamment en régulant les flux de véhicules sur les parkings et sur les voies publiques à proximité des écoles en suscitant la co-construction de solutions avec les parents d'élèves

C41 *Pour diminuer le nombre de véhicules accédant aux écoles : populariser le covoiturage, organiser des pédibus, redéployer les véhicules de transport communaux*

C42 *Organiser la présence d'adultes aux heures de pointe d'entrée et de sortie des écoles*

C5 Transports en commun :

Pour tous les trajets négocier avec la Région outre des tarifs les plus faibles possible pour l'accès aux bus 403,404 et 407 (développer des solutions internes à Sadirac, de Sadirac à Créon, de Sadirac à Camblanes, de Sadirac à Fargues St Hilaire)

Négocier et promouvoir un pass-transport Intermodal Gironde (réseau Trans-Gironde, Tram, Vcub ...)

C6 Organiser l'instauration et la communication de différents modes de covoiturage par quartier ou réseaux d'amis (avec internet ou pas) Mise en service d'une application MobilSadirac

C7 Véhicules communaux de transport des personnes : Redéployer les véhicules de transport communaux en actualisant régulièrement l'état des besoins

C8 Innovation : Entreprendre une étude de l'implantation d'un système de Tuk tuk électrique pour Sadirac

C81 *Etudier la mise en place d'un projet participatif et d'insertion de jeunes et de personnes au*

chômage pour créer un système de navettes électriques en liaison avec des écoles/un lycée professionnel/

D/ Consommation écoresponsable : transition vers la sobriété, l'autonomie énergétique et la sauvegarde de notre patrimoine naturel

D1 Organiser un état des lieux des équipements et bâtiments communaux sous l'angle de :

- La consommation d'énergie
- L'émission de pollution (des véhicules, des fournitures utilisées, de l'utilisation non raisonnée du numérique etc...)

D2 En fonction du point D1 mettre en place un plan de rénovation énergétique et écoresponsable des équipements et bâtiments communaux en vue de diminuer la consommation d'énergie et la pollution

D3 Développer une politique d'achats par la commune de fournitures et matériels écoresponsables en s'appuyant sur les recommandations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) tout en s'assurant de la qualité des fournitures permettant une limitation de leur consommation dans le cadre d'un cout respectant les capacités financières de la commune.

D4 Faire le bilan de la consommation énergétique de l'ensemble de la commune de Sadirac et mettre en place un plan d'investissements privés et publics pour fournir en énergie renouvelable la presque totalité, à terme, de l'énergie utilisée

D5 Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation aux pratiques de sobriété et de consommation écoresponsables, de calcul de son empreinte écologique etc..., et des défis ludiques "familles zéro déchet", "famille écoresponsable" etc...

D6 Encourager, susciter des pratiques d'économie circulaire : vêtements, chaussures, outils, équipements/matériels scolaires ou sportifs etc...

D7 Soutenir la création d'un atelier-réparation/recyclerie à Sadirac

D8 Proposer le service de certains équipements comme le broyeur de déchets végétaux (avec information sur l'utilisation des broyats dans les jardins). Ce service ne peut être que collectif.

D9 Encourager la mise en commun d'outils entre voisins

D10 Déchets : appuyer les initiatives du SEMOCTON, d'Entre2Mondes, de la Cabane à Projets en les relayant activement dans Sadirac (tri, broyage des déchets verts etc...)

D11 Responsabiliser un employé communal comme interlocuteur à alerter pour toutes les questions liées aux déchets (dépôts sauvages, brûlage de plastique etc..) avec un numéro dédié ("numéro vert"), cet employé étant formé aussi aux bonnes pratiques

ALC

D12 Trame verte : désaccord voir addendum

D13 Valoriser le patrimoine naturel de Sadirac : instaurer plusieurs zones de préservation de la biodiversité, aptes à permettre l'observation pour tous les publics dont les écoles/collèges/lycées/universités/associations comme la LPO

D14 : Entamer une concertation avec toutes les parties prenantes sur l'utilisation des pesticides à Sadirac (dans un souci de santé publique) et accompagner les utilisateurs vers les bonnes pratiques.

D15 Faire le bilan en collaboration avec les propriétaires des activités polluantes à Sadirac et s'engager vers le "zéro pesticide" en popularisant, en utilisant toutes les méthodes alternatives à disposition aujourd'hui et à venir.

D16 Trame bleue : encourager, susciter, soutenir l'équipement des bâtiments en récupérateurs d'eau de pluie et en priorité dans les bâtiments communaux

D17 Mettre en valeur le patrimoine local "bleu": sources, lavoirs, ruisseaux, rivière

D18 Zones humides : protéger les zones humides et les bordures de cours d'eau (ripisylve)

D19 Eau : en fonction du bilan du réseau de distribution d'eau à Sadirac établir un plan d'investissements pour arrêter les fuites (près de 30%???) et le mettre à niveau en tenant compte de l'urbanisation présente et à venir Disposition en cours avec le syndicat des eaux de Bonnetan

D20 Eaux usées : en fonction du bilan du réseau de traitement des eaux usées à Sadirac établir un plan d'investissement pour le mettre à niveau en fonction de l'urbanisation présente et prévue.

Elaborer et mettre en place un nouveau schéma d'assainissement collectif, inciter et aider les habitants de Sadirac à effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations d'assainissement individuel défaillantes

D21 Trame noire : élaborer une charte pour un éclairage durable après consultation des sadiracais.es et Signer cette Charte en respectant l'avis de la population.

D22 Après consultation Eviter la création de nouveaux panneaux lumineux compte tenu de la pollution induite...Eteindre les deux panneaux existants à la nuit tombée

E/ Le «Vivre Ensemble», inclusion, questions sociales : Transition pour un village humain, accueillant et dynamique

E1 En concertation avec le CCAS, la Communauté de Communes et la Cabane à projets, organiser à Sadirac des permanences et animations de la Cabane à Projets (Centre Socioculturel Intercommunal).dans la future Maison des Solidarités

Handwritten signature and initials in blue ink. The signature is a stylized 'A' with a horizontal line through it. To its right are the initials 'LC' followed by a small mark that looks like 'D' or 'E'.

E2 Développer encore plus les actions d'insertion/inclusion par des activités ludiques, culturelles, d'échange de savoirs et savoir-faire etc...

E3 Construire 2 chalets d'urgence pour des personnes en situation d'urgence temporaire

E4 Faire l'état des lieux des logements locatifs à Sadirac en collaboration avec les organismes spécialisés (ANAH, CIAS,...) dans le cadre des compétences de la communauté de communes du Créonnais : montants des loyers, facilités d'accès, proximités des équipements collectifs, bilan énergétique, pour favoriser l'accès à des logements dignes aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion

E5 Organiser l'insertion/l'inclusion en organisant des ateliers mixtes d'utilité locale avec l'ESAT, des habitant.es, des personnes en difficulté comme des jardins partagés, des équipes de réouverture et d'entretien des chemins communaux...

E6 Création de la Maison des Solidarités pour qu'elle puisse accueillir les publics de tous âges, et de toutes conditions pour une société plus inclusive. Ceci en lien avec la bibliothèque et la maison de la poterie, la Halle et le jardin des enfants.

Sadirac le 12 mars 2020

P/ la liste "Sadirac 2020, Partageons Demain"

P/le Collectif Citoyen Sadirac-Transition

Laurence Candon



Pour la liste Partageons Demain



AM. L'intergénérationnel - Bonni

Sadirac2020@gmail.com

Facebook @Sadirac 2020 Partageons Demain

sadirastransition@gmail.com

www.sadirastransition.fr

ADDENDUM : les points B6 et D12 n'ont pu recevoir l'accord des deux parties :

B6, Proposition Collectif Citoyen : **Sauvegarder la ZAP, Zone agricole protégée**, et lui donner plus de sens en organisant une gestion de cet espace dans le sens de la Transition écologique et sociale. Ne pas la modifier sauf pour des motifs d'intérêt général objectif (un équipement public). *Commentaire :* il y a suffisamment de surfaces constructibles pour les 10 ans à venir : le tournant de la "Transition climatique et écologique" c'est, en particulier à Sadirac, de mettre significativement un coup d'arrêt à l'urbanisation telle que nous l'avons connue dans les dernières années. De plus, l'espoir que cette

annonce entretiendrait auprès des propriétaires nuit à la nécessité de rendre à l'agriculture vivrière des surfaces disponibles. Les constructions même sous forme d'éco-quartiers sont contradictoires avec l'objectif de la ZAP.

B6, Proposition liste "Partageons Demain" D COZ : **Valoriser la ZAP, Zone agricole protégée qui sera dans l'avenir adaptée** aux nouvelles nécessités de protections environnementales et lui donner plus de sens en organisant une gestion de cet espace dans le sens de la Transition écologique et sociale pour une économie durable. Les éventuelles constructions sur cette ZAP devront servir l'intérêt général ou être réalisées sous la forme d'éco-quartiers. La surface de la ZAP sera étudiée en concertation avec les acteurs du territoire (viticulteurs, agriculteurs, personnes publiques associées, associations et élus). C'est le préfet qui décidera de la création de cette nouvelle ZAP.

D12 Proposition Collectif Citoyen : Trame verte : ne pas entamer et au contraire augmenter la trame verte aussi bien par le respect de la ZAP (Zone agricole protégée) que par l'encouragement à des pratiques de jardinage, de création d'espaces verts, d'implantation de haies vives communales (par ex dans les écoles) ou particulières (jardins des habitant.es)

D12 Proposition liste "Partageons Demain" : Trame verte : ne pas entamer et au contraire augmenter la trame verte aussi bien par le respect de la ZAP existante ou à venir que par l'encouragement à des pratiques de jardinage, de création d'espaces verts, d'implantation de haies vives communales (par ex dans les écoles) ou particulières (jardins des habitant.es). Lancer une opération de plantation d'arbres où chaque enfant de Sadirac pourra planter « son arbre ».

**Construire ensemble
les communes de demain**

A L C D